

SÉANCE DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance du budget tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 15 décembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance,
La trésorière M^{me} Mona Dumouchel,
La directrice générale de la CIT La Presqu'île M^{me} Manon Charest.

09-12-939 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance du budget du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 15 décembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2010
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012
4. Adoption / Règlement n° 1578 / Règlement de taxation / Année 2010
5. Adoption / Règlement n° 1579 / Règlement de tarification / Consommation de l'eau potable / Année 2010
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

09-12-940 ADOPTION DU BUDGET 2010

ATTENDU que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2010, où sont présentés des revenus de fonctionnement de quarante-cinq millions sept cent soixante-six mille sept cent quinze dollars (45 766 715 \$), des charges de cinquante et un millions cent dix-huit mille trois cent douze dollars (51 118 312 \$), ainsi que des charges et autres affectations aux fins fiscales, totalisant cinq millions trois cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars (5 351 597 \$), dont copie est jointe en annexe A;

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

De transmettre, dans les soixante (60) prochains jours, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le budget adopté sur le formulaire fourni par le ministère;

« ADOPTÉE »

09-12-941 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le programme des dépenses d'immobilisation pour les années 2010-2011-2012 totalisant des dépenses de l'ordre de cent soixante-sept millions trente-neuf mille huit cent cinquante dollars (167 039 850 \$) réparties comme suit :

2010	54 039 850 \$
2011	69 901 100 \$
2012	42 965 000 \$

soit, par les présentes, adopté.

« ADOPTÉE »

09-12-942 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1578 / RÈGLEMENT DE TAXATION / ANNÉE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1578 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2010. »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-12-943 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1579 / RÈGLEMENT DE TARIFICATION / CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE / ANNÉE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1579 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2010. »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-12-944 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

09-12-945 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 43 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier